



**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivantes :

**3240, 7<sup>e</sup> Rue** : Demande de dérogation mineure présentée par Me Anabelle Bégin pour le compte de Mme Josée Champagne, visant à fixer respectivement à 0,65 mètre et à 0,3 mètre plutôt qu'à 0,75 mètre comme le prescrit la réglementation, les marges arrière et latérale sud applicables au garage existant sur cette propriété, le tout sur le lot 2 298 671 du cadastre du Québec.

**1807, 3<sup>e</sup> Avenue**: Demande de dérogation mineure présentée par Les Pétroles Alcasyna (1993) inc., visant à fixer à 9,5 mètres plutôt qu'à 7,5 mètres, comme le prescrit la réglementation, la hauteur maximale autorisée d'une enseigne sur poteau à être mise en place sur cette propriété, le tout sur le lot 6 115 014 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 19 février 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or**. Dans l'éventualité où le conseil de ville accepte ces demandes de dérogation mineure, le tout sera dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 31 janvier 2018.

  
**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**